

Barreau de Montréal
États financiers
au 31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Bilan	7
Notes complémentaires	8 - 17
Renseignements supplémentaires	18



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Barreau de Montréal

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boul. Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

Téléphone : 514 382-0270
Télécopieur : 514 875-9797
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Barreau de Montréal, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Barreau de Montréal au 31 mars 2012 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Laval
Le 25 avril 2012

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 9216

Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	2012		2011
	Fonds d'administration	Fonds de réserve	Total
	\$	\$	\$
Produits			
Cotisations régulières des membres	1 915 231		1 915 231
Produits nets de placements (note 4)	11 702	14 715	26 417
Autres produits	11 738		11 738
	<u>1 938 671</u>	<u>14 715</u>	<u>1 953 386</u>
Charges			
Services administratifs	1 300 719		1 300 719
Subventions et prix annuels	193 074		193 074
Autres charges (note 5)	46 357		46 357
	<u>1 540 150</u>		<u>1 540 150</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>398 521</u>	<u>14 715</u>	<u>413 236</u>
			<u>(348 087)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 6 fournit d'autres informations sur les résultats.

Barreau de Montréal

Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	Fonds d'administration				2012		2011
	Non grevé d'affectations	Investi en immobilisations	Grevé d'affectations en vertu de dotations	Total	Fonds de réserve	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début							
Sode déjà établi	87 615	90 525	15 000	193 140	597 189	790 329	1 135 729
Modification comptable (note 2)	(60 627)	-	-	(60 627)	-	(60 627)	(57 940)
Solde redressé	26 988	90 525	15 000	132 513	597 189	729 702	1 077 789
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	435 985	(37 464)		398 521	14 715	413 236	(348 087)
Acquisitions nettes d'immobilisations	(1 648)	1 648					
Solde à la fin	<u>461 325</u>	<u>54 709</u>	<u>15 000</u>	<u>531 034</u>	<u>611 904</u>	<u>1 142 938</u>	<u>729 702</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal**Flux de trésorerie**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	413 236	(348 087)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	35 753	43 448
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 711	4 597
Gains latents sur les actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	(3 259)	(11 594)
Régimes de retraite	(260 800)	173 900
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 7)	<u>50 336</u>	<u>(48 017)</u>
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>236 977</u>	<u>(185 753)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements	(1 712 456)	(550 286)
Cession de placements	1 561 312	682 324
Immobilisations corporelles	(1 648)	(16 278)
Immobilisations incorporelles		(1 327)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	<u>(152 792)</u>	<u>114 433</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	84 185	(71 320)
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>(54 232)</u>	<u>17 088</u>
Encaisse (découvert bancaire) à la fin	<u>29 953</u>	<u>(54 232)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Barreau de Montréal

Bilan

au 31 mars 2012

	2012		2011
	Fonds d'administration \$	Fonds de réserve \$	Total \$
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	29 953		29 953
Débiteurs (note 8)	40 830		40 830
Avances au fonds d'administration, sans intérêt		111 121	63 898
Frais payés d'avance	80 089		80 089
	<u>150 872</u>	<u>111 121</u>	<u>151 678</u>
Placements (note 9)	215 500	500 783	716 283
Immobilisations corporelles (note 10)	50 981		50 981
Immobilisations incorporelles (note 11)	3 729		3 729
Actif au titre des prestations constituées (note 12)	405 200		405 200
	<u>826 282</u>	<u>611 904</u>	<u>1 327 065</u>
PASSIF			
Passif à court terme			
Découvert bancaire			54 232
Créditeurs (note 13)	130 774		130 774
Produits reportés	31 653		31 653
Dû au fonds de réserve, sans intérêt	111 121		111 121
	<u>273 548</u>		<u>162 427</u>
Passif au titre des prestations constituées (note 12)	21 700		21 700
	<u>295 248</u>		<u>184 127</u>
SOLDES DE FONDS			
Non grevé d'affectations	461 325		461 325
Investi en immobilisations	54 709		54 709
Grevé d'affectations en vertu de dotations	15 000		15 000
Grevé d'affectations		611 904	611 904
	<u>531 034</u>	<u>611 904</u>	<u>1 142 938</u>
	<u>826 282</u>	<u>611 904</u>	<u>1 327 065</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Trésorier

Bâtonnier

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1) le 30 mai 1849, est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les principaux objectifs de l'organisme sont la protection des intérêts du public, une saine administration de la justice et l'amélioration des conditions d'exercice de ses membres.

2 - MODIFICATION COMPTABLE

Vacances courues à payer

Au cours de l'exercice, l'organisme a comptabilisé rétrospectivement des vacances courues à payer qui, antérieurement, n'étaient pas provisionnées.

Ce changement a entraîné, au 31 mars 2011 et pour l'exercice terminé à cette date, une augmentation des comptes fournisseurs et charges à payer de 60 627 \$ au 31 mars 2011, une augmentation des charges de services administratifs et une augmentation de l'insuffisance des produits par rapport aux charges de 2 687 \$ en 2011 et une diminution du solde de fonds non grevé d'affectations de 60 627 \$ au 31 mars 2011 et de 57 940 \$ au 1er avril 2010.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception des actifs et des passifs financiers qui découlent de certaines opérations entre apparentés.

Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'encaisse, les débiteurs, les placements, le découvert bancaire et les créditeurs sont classés comme actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des résultats. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des résultats excluent les autres produits de placements et sont présentées au poste Produits nets de placements.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Constatation des produits

Les produits de cotisations régulières des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la durée des cotisations à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les montants soient déterminés ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

Les produits provenant des comités et du salon Visez droit ainsi que les autres produits sont constatés à titre de produits lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus pour l'exercice subséquent sont présentés comme produits reportés au passif du bilan du fonds d'administration et du fonds de réserve.

Les produits nets de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et plus spécifiquement de la façon suivante :

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le fonds d'administration présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à la gestion.

Le solde de fonds grevé d'affectations en vertu de dotations sert à assurer le versement à perpétuité des prix annuels du Barreau de Montréal et Adolphe-Mailhot.

Fonds de réserve

Le fonds de réserve présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités de placements.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport ou à la valeur symbolique de 1 \$ si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail, 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

Régimes de retraite

L'organisme comptabilise ses obligations découlant des régimes de retraite à prestations déterminées, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. À cette fin, la société a adopté les conventions suivantes :

- L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relatives aux prestations de retraite est fondée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services. Cette évaluation comprend la meilleure estimation de la direction concernant l'évolution future des niveaux de salaire, l'âge de départ à la retraite des salariés et d'autres facteurs actuariels;

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Régimes de retraites (suite)

- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur;
- Le gain actuariel (la perte actuarielle) résulte de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes au cours d'une période et le rendement prévu pendant cette période, ou des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations constituées. Les gains actuariels (les pertes actuarielles) sont constaté(e)s en charge immédiatement au moment où ils (elles) se produisent.

4 - PRODUITS NETS DE PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	<u>11 702</u>	-----
Fonds de réserve		
Produits d'intérêts sur les actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	11 456	3 934
Gains latents sur les actifs financiers désignés comme détenus à des fins de transaction	<u>3 259</u>	<u>11 594</u>
	<u>14 715</u>	<u>15 528</u>
	<u>26 417</u>	<u>15 528</u>

5 - AUTRES CHARGES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Tournoi de golf		
Produits	17 810	20 283
Charges	(21 123)	(24 041)
Tournoi de tennis		
Produits	2 131	2 151
Charges	(2 628)	(2 638)
Journée du Barreau		
Produits	21 779	20 085
Charges	(77 209)	(66 076)
Salon des avocats		
Produits	147 413	29 872
Charges	(74 867)	(31 482)
Activités de formation		
Produits	154 583	99 891
Charges	(105 651)	(93 414)

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2012

5 - AUTRES CHARGES (suite)

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Prestation collective de serment		
Produits	7 000	8 000
Charges	(11 888)	(16 058)
Salon Visez droit		
Produits	38 590	37 792
Charges	<u>(142 297)</u>	<u>(143 436)</u>
	<u>(46 357)</u>	<u>(159 071)</u>

6 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	35 753	43 448
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 711	4 597

7 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Débiteurs	23 068	(29 532)
Frais payés d'avance	7 691	(32 409)
Créditeurs	26 112	(6 416)
Produits reportés	<u>(6 535)</u>	<u>20 340</u>
	<u>50 336</u>	<u>(48 017)</u>

8 - DÉBITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Comptes clients	16 607	37 236
Taxes à la consommation à recevoir	<u>24 223</u>	<u>26 662</u>
	<u>40 830</u>	<u>63 898</u>

Barreau de Montréal
Notes complémentaires
 au 31 mars 2012

9 - PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Fonds d'administration		
Certificat de placement garanti, 1,04 %, échéant en avril 2012	<u>215 500</u>	-----
Fonds de réserve		
Certificats de placements garantis, taux d'intérêt variant de 2,55 % à 3,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en juin 2016 (échéance moyenne pondérée : juin 2014)	<u>489 248</u>	486 068
Fonds communs	<u>11 535</u>	75 812
	<u>500 783</u>	561 880
	<u>716 283</u>	561 880

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2012</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Équipement informatique	133 348	124 459	8 889
Mobilier de bureau	88 370	77 541	10 829
Améliorations locatives	138 457	107 194	31 263
	<u>360 175</u>	<u>309 194</u>	<u>50 981</u>
			<u>2011</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Équipement informatique	132 308	115 718	16 590
Mobilier de bureau	87 762	71 830	15 932
Améliorations locatives	138 457	85 893	52 564
	<u>358 527</u>	<u>273 441</u>	<u>85 086</u>

11 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	<u>2012</u>		
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>30 837</u>	<u>27 108</u>	<u>3 729</u>
			<u>2011</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût non amorti</u>
	\$	\$	\$
Logiciels	<u>30 837</u>	<u>25 397</u>	<u>5 440</u>

Les immobilisations incorporelles capitalisées au cours de l'exercice ont toutes été acquises à l'externe.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

12 - RÉGIMES DE RETRAITE

Description des régimes de retraite

L'organisme a deux régimes de retraite à prestations déterminées : capitalisés et non capitalisés. Ces régimes garantissent à la plupart des salariés de l'organisme le paiement de prestations de retraite.

Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière.

Les paiements en espèces au titre des régimes de retraite, constitués des cotisations de l'organisme à ses régimes de retraite capitalisés et des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés, totalisent 53 800 \$.

L'organisme évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre. L'évaluation actuarielle la plus récente des régimes de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée en date du 31 décembre 2010 et la prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2011.

	<u>2012</u>
	\$
Obligations au titre des prestations constituées	2 185 600
Juste valeur des actifs des régimes	<u>2 569 100</u>
Situation de capitalisation - excédent et actif au titre des prestations constituées	<u>383 500</u>

L'actif (le passif) au titre des prestations constituées figure comme suit au bilan de l'organisme :

	<u>2012</u>
	\$
Actif au titre des prestations constituées	405 200
Passif au titre des prestations constituées	<u>(21 700)</u>
	<u>383 500</u>

La composition des actifs des régimes de retraite selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 décembre, se présente comme suit :

	<u>2012</u>
	%
Catégorie d'actifs	
Titre de capitaux propres	32
Titre de créances	64
Placements alternatifs	4
	<u>100</u>

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

12 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les montants présentés précédemment relativement aux obligations au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice comprennent les montants suivants relativement aux régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés :

	<u>2012</u>
	\$
Obligations au titre des prestations constituées	21 700
Juste valeur des actifs des régimes	0
Situation de capitalisation - déficit	<u>(21 700)</u>

Le revenu de retraite constaté dans l'exercice s'élève à 207 000 \$ (charge de retraite de 208 400 \$ en 2011).

Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	<u>2012</u>
	%
Obligations au titre des prestations constituées	
Taux d'actualisation	5,75
Taux de croissance de la rémunération	3,00
Coût des prestations	
Taux d'actualisation	5,75
Taux de rendement prévu des actifs des régimes à long terme	5,15
Taux de croissance de la rémunération	3,00

Les prestations versées par les régimes de retraite se sont chiffrées à 193 000 \$ (120 800 \$ en 2011).

13 - CRÉDITEURS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	119 431	96 062
Cotisations au régime de retraite à payer	<u>11 343</u>	<u>8 600</u>
	<u>130 774</u>	<u>104 662</u>

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

14 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'organisme à un risque de crédit représentent principalement l'encaisse, les comptes clients et les placements. En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé.

L'encaisse, le dépôt à terme et les certificats de placements garantis sont détenus auprès d'institutions financières reconnues et disposant d'une excellente cote de solvabilité. Par conséquent, l'organisme estime que le risque de crédit relativement à ces actifs financiers est minime.

L'organisme n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, les soldes débiteurs sont gérés et analysés de façon continue. Par conséquent, le risque de créances douteuses n'est pas important pour l'organisme.

Les fonds communs n'exposent qu'indirectement l'organisme au risque de crédit.

Autre risque de prix

L'organisme est exposé à l'autre risque de prix en raison des placements en fonds communs.

Risque de taux d'intérêt

Le dépôt à terme et les certificats de placements garantis portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

15 - GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de l'organisme sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

L'organisme définit son capital comme étant les soldes de fonds.

Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2012

15 - GESTION DU CAPITAL (suite)

L'organisme gère son capital principalement au moyen de cotisations.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, l'organisme peut être amené à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines de ses activités et le montant de la cotisation régulière des membres.

L'organisme est soumis, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec des apporteurs de fonds et concernent les dotations. L'organisme, de concert avec le conseil d'administration, fait un suivi continu de ces exigences sur une base trimestrielle. Au cours de l'exercice, l'organisme s'est conformé à ces exigences.

16 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme pour des locaux, à verser une somme de 449 346 \$. Les contrats pour les locaux échoient le 31 mars 2015 et le 31 mai 2016. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 121 371 \$ en 2013, 2014, et 2015, à 73 057 \$ en 2016 et à 12 176 \$ en 2017.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat à long terme pour des services de télécommunication, à verser une somme de 22 750 \$. Le contrat échoit le 27 février 2015. Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 7 800 \$ en 2013 et 2014 et à 7 150 \$ en 2015.

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat à long terme pour la location et l'entretien d'équipement de bureau, à verser une somme de 81 950 \$. Le contrat échoit le 26 août 2017. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 14 900 \$ de 2013 à 2017.

Barreau de Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
	\$	\$
<i>SERVICES ADMINISTRATIFS</i>		
Salaires et charges sociales	799 355	712 440
Régimes de retraite	(207 000)	208 400
Allocation de fonction du bâtonnier	60 000	60 000
Allocation de fonction du premier conseiller	30 000	30 000
Allocation pour bâtonnier sortant	30 000	30 000
Assemblée annuelle, frais de réception et activités sociales	52 525	48 400
Assurances	4 427	5 049
Autres charges	45 475	66 117
Comités	57 605	50 807
Communications	22 960	21 757
Entretien et réparations	2 019	1 335
Projet Haïti	5 000	5 359
Frais de représentation	68 094	46 045
Informatique	27 060	27 408
Location et entretien d'équipement de bureau	15 108	15 148
Loyer	80 803	75 721
Papeterie et fournitures de bureau	22 683	29 854
Portraits et photos	8 879	4 581
Services de consultation juridique aux petites créances	15 000	15 000
Services professionnels	111 501	111 824
Télécommunications	11 761	13 234
Amortissement de l'équipement informatique	8 741	11 967
Amortissement du mobilier de bureau	5 711	6 985
Amortissement des améliorations locatives	21 301	24 496
Amortissement des logiciels	1 711	4 597
	<u>1 300 719</u>	<u>1 626 524</u>